

## **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 16 Décembre 2011**

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le Vendredi 16 Décembre 2011 à 18 Heures au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Alain POYART, Maire, et sur convocation adressée le 8 Décembre 2011.

**Etaient présents** : M. POYART Alain, Maire, Mme DEZITTER Marie-Annick, Adjointe au Maire, Mme RANSON Bernadette, Adjointe au Maire, Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle, Adjointe au Maire, Mr Michel LEROY, Adjoint au Maire, Mr Jean-Claude DUCARNE, Adjoint au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, M. LEPORCQ Pascal, Adjoint au Maire, M. CARON Paul, M. PETIT Pierre, M. DUBUS Philippe, M. ROUSSELLE Jacky, Mme HEVIN Marie-José, M. BOUTE Henri, M. LEFEVRE Gilbert, Mme MASUYER Martine, Mme BALASSE Marie-Ange, M. MICHAUX Christian, Mme BUISSET Christie, M. COLNOT Alain, Mme CHARBONNEAU Angélique (jusque 19H10), Mme Christiane DEMATTE, M. GHEZAL Saïd, M. DELSIGNE Denis, Mme MENET Cathy, M. HAUSEMONT Sébastien.

**Représentés par procuration** : Mme Nicole DESFOSSEZ (par Mme Marie-Annick DEZITTER), Mme Hélène GRAVET (par Mr Gilbert LEFEVRE), Mme Dalila LOUCIF (par Mr Saïd GHEZAL), Mme Angélique CHARBONNEAU (à partir de 19H10, par Mr Alain POYART).

-----

Le procès-verbal de la réunion du 18 Octobre 2011 est adopté sans observation.

### **Election des délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois**

Monsieur le Maire indique que suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Avesnes, de la Communauté de Communes des Vallées de la Solre, de la Thure et de l'Helpe, et de la Communauté des Communes Rurales des 2 Helpe, qui a donné naissance à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués de chaque commune.

Le nombre total de délégués est de 70, dont 10 pour Avesnes-sur-Helpe.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des candidatures à savoir :

| Liste<br>« Avesnes 2008-2014 »  | Liste<br>« Avesnes Autrement »                     | Liste<br>« Avesnes un nouvel Avenir » |
|---|--|---------------------------------------|
| POYART Alain<br>DUCARNE Jean-Claude<br>ROUSSELLE Jacky<br>BOUTE Henri<br>DEZITTER Marie-Annick<br>HÉVIN Marie-José<br>MASUYER Martine<br>BALASSE Marie-Ange<br>DESFOSEZ Nicole<br>MICHAUX Christian | GHEZAL Saïd<br>DEMATTE Christiane<br>LOUCIF Dalila | DELSIGNE Denis<br>MENET Cathy         |

Il indique ensuite que conformément à l'article L 5211-6-2, il va être procédé à l'élection des 10 délégués au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ; la répartition des sièges entre les listes étant opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Liste « Avesnes 2008-2014 » :        | 21 voix |
| Liste « Avesnes Autrement » :        | 3 voix  |
| Liste « Avesnes un nouvel Avenir » : | 3 voix  |
| Blancs ou nuls :                     | 2       |
| Suffrages exprimés :                 | 27      |

Le quotient électoral est de  $27/10 = 2,7$

|   |                 |      |          |
|---|-----------------|------|----------|
| La liste « Avesnes 2008-2014 » obtient :      | $21/2,7 = 7,77$ | soit | 7 sièges |
| La liste « Avesnes Autrement » obtient :      | $3/2,7 = 1,11$  | soit | 1 siège  |
| La liste « Avesnes un nouvel Avenir » obtient | $3/2,7 = 1,11$  | soit | 1 siège  |

Reste 1 siège à attribuer :

|                                    |          |   |       |
|------------------------------------|----------|---|-------|
| Liste « Avesnes 2008-2014 » :      | $21/7+1$ | = | 2,625 |
| Liste « Avesnes Autrement » :      | $3/1+1$  | = | 1,5   |
| Liste Avesnes un nouvel Avenir » : | $3/1+1$  | = | 1,5   |

Le dernier siège est donc attribué à la liste « Avesnes 2008-2014 ».

En conséquence, sont proclamés délégués de la Commune d'Avesnes-sur-Helpe au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :

M Alain POYART  
Mr Jean-Claude DUCARNE  
Mr Jacky ROUSSELLE  
M Henri BOUTE  
Mme Marie-Annick DEZITTER  
Mme Marie-José HÉVIN  
Mme Martine MASUYER  
Mme Marie-Ange BALASSE  
M Saïd GHEZAL  
M Denis DELSIGNE

### **Affaires immobilières**

- Vente de parcelles au Département pour la création du giratoire de la Rotonde.

Monsieur le Maire expose que le projet de giratoire de la Rotonde a été sensiblement changé en raison de l'ajout d'une largeur destinée à faciliter le passage des convois exceptionnels et de la correction d'une courbe liée au changement du sens de circulation dans l'Avenue Jessé de Forest.

Ces changements entraînent pour le Département la nécessité d'acquérir deux emprises supplémentaires sur des parcelles appartenant à la Commune :

- 14m<sup>2</sup> sur la parcelle AI 742 (au droit du Café du Parc)
- 63m<sup>2</sup> sur la parcelle AI 741 (à la pointe de la Rotonde au niveau du giratoire actuel).

Ces parcelles ont été estimées par le Service des Domaines à 50 € pour la première et 200 € pour la seconde.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces deux cessions au profit du Département, cessions qui interviendront par acte administratif.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Concernant cette affaire, Monsieur le Maire ajoute qu'il va falloir être prudent au niveau du budget primitif 2012 car le giratoire va coûter cher à la Ville. Le Conseil Général va prendre la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de l'opération ; la Ville fera partie du Comité de pilotage et versera au Département sa participation pour les travaux annexes qui lui incombent.

### **Vente de l'immeuble de l'Ancienne Douane » 31 bis rue de Mons**

En ce qui concerne le projet de réhabilitation du quartier du Quai de l'Hôpital, Monsieur le Maire annonce que la Ville va se heurter à une fin de non recevoir en raison des contraintes du PPRI actuellement en cours de finalisation. Il indique ensuite que l'étude cadre de vie devait être présentée ce jour mais la présentation a dû être reportée en raison de l'élection des délégués.

-« On refera une réunion sur le sujet en Janvier/Février » annonce-t-il.

Monsieur le Maire indique ensuite que depuis Avril 2009, les services de la Douane ont libéré leurs locaux du 31bis rue de Mons appartenant à la Ville, pour s'installer Avenue Stroh.

La S.A. d'H.L.M. l'Avesnoise a fait part de son intérêt pour ce bâtiment qui pour la Ville n'est plus d'aucune utilité.

L'estimation domaniale s'élève à 100 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord sur la vente au prix indiqué.

Celui-ci accepte à l'unanimité la proposition du Maire.

### **Affaires financières**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant au marché signé avec la Société DALKIA pour le chauffage des bâtiments communaux pour la période 2011-2018.

Cet avenant consiste en :

- la prise en charge des « petites chaudières » non reprises dans le contrat initial : Police Municipale, CCAS, Office de Tourisme, bâtiment Cité Verdun (médecine scolaire et Helpe Loisirs Animation)
- la prise en charge au titre du P3/3 du renouvellement de la 2<sup>ème</sup> chaudière de la piscine
- la suppression des prestations sur les préfabriqués de la rue des Prés qui seront démolis prochainement

Cet avenant a un impact annuel de 15 130,07 H.T. sur les 7 années restant à courir.

Monsieur DELSIGNE demande pourquoi on n'a pas fait un marché plus court.

Monsieur BOUTE répond que dans le cadre du marché il est prévu un remplacement de toutes les chaudières. « Avec un marché de trois ans, cela n'aurait pas été possible ».

Mr BODA ajoute que : « pour la piscine, une seule chaudière ce n'est pas suffisant ; il faut prévoir un relais en cas de grand froid ».

Finalement le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de l'avenant.

### **Tarif de la patinoire**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des animations de fin d'année, la municipalité a retenu l'installation d'une patinoire de 112 m<sup>2</sup> à la Rotonde. Il propose de fixer le tarif de location des patins à 1 €uro pour une demi-heure et de créer une régie à cet effet. Monsieur GHEZAL regrette que « l'on soit un peu mis devant le fait accompli ; c'est un peu gênant de l'avoir appris par la presse... »

-« L'an dernier nous n'avons pas non plus informé le Conseil Municipal pour la descente du clocher par le Père Noël » objecte Mme DEZITTER, « là nous avons travaillé sur le FISAC avec les associations de commerçants ; pour le carrousel et le petit train, ce sont les commerçants qui ont offert les billets ».

Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur la création de la régie et le tarif d'un Euro ».

### **Mandatement des dépenses d'investissement 2012**

Madame DEZITTER expose que dans l'attente du vote du budget primitif 2012, il conviendrait que le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2011.

« Cela permet de ne pas bloquer le début d'année » ajoute-t-elle.

Le Conseil Municipal approuve ce principe à l'unanimité.

### **Subvention**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement (sous forme de subvention) à l'Amicale des Agents Communaux d'Avesnes-sur-Helpe, d'une somme de 920 Euros avancée par celle-ci lors de l'achat chez Decathlon de bons-cadeaux pour l'arbre de Noël.

Le Conseil autorise cette subvention à l'unanimité.

### **Avis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Sambre Avesnois**

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 7 Décembre 2011, il a invité chaque conseiller municipal à venir consulter en Mairie le dossier d'enquête relatif au SAGE du bassin versant de la Sambre Avesnois, en vue de l'expression d'un avis lors de la présente réunion.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de prendre acte des dispositions du SAGE, ce qui est accepté par celui-ci.

### **Personnel municipal - Création de poste**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu tout récemment du Centre de Gestion l'avis d'inscription de Monsieur Serge LEBECQ sur la liste d'aptitude complémentaire de technicien territoriaux au titre de la promotion interne. Sa nomination est subordonnée à l'existence d'un poste correspondant, vacant au tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer le poste en vue d'une nomination au 01/01/2012.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Question de Monsieur Denis DELSIGNE :

« La Voix du Nord a fait état récemment de la possibilité offerte à des particuliers de louer la piscine municipale à des tarifs variant de 60 € à 200 €. Les bénéfices de la prestation assurée par l'association « Avesnes Sport Organisation » lui seraient versées pour financer ses temps forts sportifs.

Pouvez-vous apporter toutes précisions utiles au Conseil Municipal sur cette nouvelle prestation ? »

Monsieur le Maire indique que la ville a des conventions avec toutes les associations qui utilisent la piscine. « J'avais donc donné mon accord après m'être assuré que les conditions de sécurité étaient bien remplies. Le but est de gagner un peu d'argent pour acheter du matériel. L'ASO est une association qui fait du bon travail que j'ai d'ailleurs subventionnée au titre du Conseil Général. Mais c'est vrai que nous sommes dans l'illégalité et que nous devons nous mettre en conformité. Je propose donc que l'on crée une régie dans laquelle Stéphane GUINOT sera régisseur. Au prochain Conseil Municipal nous fixerons les tarifs et nous reverserons l'argent à l'association sous forme de subvention ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h 20 et invite le Conseil Municipal à partager la bûche de Noël et le verre de l'amitié.

Pour extrait conforme  
Le Maire

A. POYART